

L'article 1^{er} du projet de loi relatif à l'énergie

Déclaration du groupe Mutualité

L'importance des différents enjeux liés à l'énergie et des défis de production, d'accès, de consommation et de traitement des déchets auraient mérités une saisine plus précoce, propice à un travail à la hauteur de ces enjeux. Heureusement, notre conseil a précédemment produit suffisamment d'avis sur le sujet, nous permettant de palier les contraintes imposées et porter un avis sur les modifications des objectifs fixés par la loi.

Avant tout, nous souhaitons rappeler que la transition énergétique est un déterminant de santé publique. Que ce soit la neutralité carbone, l'efficacité énergétique, la baisse de consommation des énergies fossiles ou de la part du nucléaire, tous ces champs de la loi ont un impact avéré sur la santé humaine.

Le groupe de la mutualité partage les préconisations de l'avis et l'a voté.

Pour autant, nos inquiétudes sont fortes quant à la réalité d'atteinte des objectifs proposés. Car si l'ambition est à la hauteur de la gravité de la situation, qu'en sera-t-il des moyens dans un contexte économique contraint ?

Saurons-nous respecter nos objectifs, quand nous avons déjà pris du retard sur les engagements à 2018 en matière de consommations d'énergies fossiles, d'efficacité et de sobriété énergétique ?

Saurons-nous respecter nos objectifs, quand nous reculons la date de la part du nucléaire dans la diversification du mix électrique ?

Saurons-nous respecter nos objectifs, quand le parc de logements en situation de précarité énergétique nécessite des investissements incompatibles avec les capacités financières des personnes ?

Pourrons-nous avancer dans un monde décarbonné quand nos usages utilisent de plus en plus d'électricité ?

Comme nous l'avons indiqué lors de nos travaux antérieurs, le défi de la transition écologique est une opportunité pour construire un nouveau modèle de développement économique qui respecte l'humain et la biodiversité. Le groupe de la mutualité soutient la

mise en place de stratégies de filières valorisant prioritairement nos ressources nationales et le développement des solutions innovantes de mobilités particulièrement par des usages moins énergivores.

Si les ambitions face au changement climatique doivent être de répondre aux enjeux de biodiversité ; l'importance et l'urgence d'agir ne doivent pas être au détriment de la faisabilité et de l'acceptabilité de la mise en œuvre, pour les populations, les entreprises et l'environnement.

Les efforts sont et seront importants. Et les modes d'accompagnement doivent être suffisants, adaptés aux objectifs fixés dans la loi pour une planète durable. Objectifs qui ne doivent plus être repoussés.

Pour terminer, le groupe de la mutualité rejoint l'avis sur l'importance d'une gouvernance et d'une expertise pluraliste, où la société civile a toute sa place. Les structures mises en place doivent être complémentaires et coordonnées pour être efficaces et lisibles pour toutes et tous. Leurs champs d'intervention respectifs doivent être cohérents entre eux.